

PROCÈS VERBAL CANTON DE HATLEY

2015-07-06

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 6 juillet 2015 à la salle du conseil au 135, rue Main, North Hatley

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar, Messieurs Claude B. Meilleur, Guy Larkin, Patrick Clowery, Vincent Fontaine et Jacques Bogenez,

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau,

EST AUSSI PRÉSENTE Liane Breton, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 1^{er} juin et 22 juin 2015
4. Suites aux procès-verbaux du 1^{er} juin et 22 juin 2015
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. Avis de motion règlement n° 2015-08
7. Avis de motion règlement n° 2015-09
8. Avis de motion règlement n° 2015-10
9. Demande de don du Club de conservation pour la journée de la pêche
10. Programme de collecte des plastiques agricoles
11. Programme d'infrastructures municipales volet 5.1
12. Offre d'achat pour le bâtiment au 135, rue Main North Hatley
13. Consortium Génipur et 9451-1482 Québec Inc .
14. Adoption des comptes à payer
15. Correspondance
16. Divers
17. Clôture de la séance

15-07-06.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

15-07-06.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-07-06.03

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{er} JUIN ET 22 JUIN 2015

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux des séances du 1^{er} juin et 22 juin 2015 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-07-06.04

SUITES AUX PROCÈS-VERBAUX DU 1^{er} JUIN ET 22 JUIN 2015

Aucune suite

15-07-06.05

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS

Madame Cheal, chemin Capelton demande à ce que la surlargeur du chemin Capelton soit balayée car dangereuse pour les utilisateurs. Elle demande aussi que la clôture près du barrage soit modifiée afin d'éviter des accidents et demande des nouvelles pour l'eau potable distribuée par la nouvelle usine.

PROCÈS VERBAL CANTON DE HATLEY

Monsieur Nelson Côté, 517, rue Maple est présent et demande des explications quant à la vitesse de 50 km/h sur la rue Maple ainsi que les vitesses permises sur Haskell Hill et Belvédère Sud.

Il demande à ce que la vitesse permise de 30 km/h soit sur la rue Maple et non 50 km/h..

Il demande aussi s'il est possible d'avoir un règlement relatif au bruit ou une mention d'utilisation de tondeuse ou autre instrument bruyant ne soit pas permise fin de journée le samedi et le dimanche toute la journée.

Il indique aussi que le gravier de la rue va sur son gazon, pourrait-on voir à améliorer le tout.

Monsieur Primeau indique que le tout sera discuté autant pour les vitesses permises que le gravier sur son gazon et que dans le prochain bulletin municipal, il sera mention d'utilisation de tondeuse ou autre instrument bruyant idéalement aucune utilisation le samedi après 17 h et le dimanche toute la journée.

Monsieur Robert Ride demande si nous sommes au courant de l'eau qui coule constamment sur Highland et la réponse est oui.

15-07-06.06

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2015-08

Avis de motion est donné par **PATRICK CLOWERY** que sera adopté à une séance ultérieure le règlement n° 2015-08 concernant les nuisances.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

15-07-06.07

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2015-09

Avis de motion est donné par **PATRICK CLOWERY** que sera adopté à une séance ultérieure le règlement n° 2015-09 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

15-07-06.08

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2015-10

Avis de motion est donné par **CLAUDE B. MEILLEUR** que sera adopté à une séance ultérieure le règlement n° 2015-10 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

15-07-06.09

DEMANDE DE DON DU CLUB DE CONSERVATION POUR LA JOURNÉE DE LA PÊCHE

ATTENDU QUE le *Club de conservation Massawippi* est très actif au niveau de l'ensemencement du lac Massawippi;

ATTENDU QUE ces actions sont très profitables et nécessaires pour la protection et la santé du lac;

PROCÈS VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE l'activité *Pêche en herbe* est aussi très populaire pour les citoyens du Canton;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte de donner une somme totale de sept cent cinquante dollars (750 \$) soit deux cent cinquante (250 \$) pour l'ensemencement et cinq cent dollars (500 \$) pour l'activité *Pêche en herbe*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-07-06.10

PROGRAMME DE COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

ATTENDU QUE le programme de récupération des plastiques agricoles constitue une solution écologique à la problématique des plastiques utilisés à la ferme;

ATTENDU QUE ce programme est offert par la MRC de Coaticook;

ATTENDU QUE le Canton de Hatley désire se joindre à la MRC afin d'offrir aux agriculteurs une collecte de plastiques agricoles;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de se joindre à la MRC de Coaticook pour la collecte des plastiques agricoles à partir du 1^{er} janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-07-06.11

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES VOLET 5.1

ATTENDU QUE la municipalité n'a présentement pas de bâtiment permettant d'accueillir des activités communautaires et que ses locaux administratifs sont exigus, en plus d'être situés à l'extérieur de son territoire et qu'il est urgent de procéder à corriger la situation;

ATTENDU QUE la municipalité est devenue propriétaire en décembre 2013 d'un bâtiment situé au 4765, chemin Capelton, Canton de Hatley et que ce bâtiment offre l'espace nécessaire pour accueillir l'ensemble de ses activités administratives et communautaires pour plusieurs années à venir;

ATTENDU QUE la municipalité doit transformer et réaménager ce bâtiment pour l'adapter aux usages prévus;

ATTENDU QUE la municipalité ne peut réaliser ce projet sans aide financière parce que l'impact sur la charge fiscale moyenne des citoyens serait trop important;

ATTENDU QUE ce projet pourrait être admissible à une aide financière du Gouvernement du Québec, en vertu du *Programme d'infrastructures municipales Volet 5.1*;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

QUE le conseil approuve et autorise la demande d'aide financière au *Programme d'infrastructures municipales, volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM), sous-volet 5.1 – Projets d'infrastructure à vocation municipale et communautaire* pour le projet de transformation et de réaménagement du bâtiment situé au 4765 chemin Capelton au Canton de Hatley;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer tous documents relatifs à la présente demande d'aide financière ;

PROCÈS VERBAL CANTON DE HATLEY

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-07-06.12

OFFRE D'ACHAT POUR LE BÂTIMENT DU 135 RUE MAIN, NORTH HATLEY

ATTENDU QUE le conseil a adopté les résolutions numéros 15-04-13.22 et 15-04-20.03.

ATTENDU QUE le 23 juin 2015, la Municipalité a reçu d'un deuxième offrant soit la firme 9201-8506 Québec inc. une offre pour l'acquisition du bâtiment situé au 135, rue Main, à North Hatley;

ATTENDU QUE le 2 juillet 2015, le premier offrant a informé la Municipalité par écrit qu'il n'était pas de son intention d'égaliser la deuxième offre reçue pour l'achat du bâtiment situé au 135, rue Main, à North Hatley;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité accepte l'offre reçue le 23 juin 2015 de la firme 9201-8506 Québec inc pour l'acquisition du bâtiment situé au 135, rue Main, à North Hatley, au montant de DEUX CENT QUARANTE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (240 500 \$) selon les modalités de l'offre d'achat;

QUE la Municipalité, conformément à cette offre, continue d'occuper le bâtiment jusqu'au plus tard le 30 avril 2016;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents inhérents à cette offre d'achat et à la vente de l'immeuble situé au 135, rue Main, à North Hatley.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

MONSIEUR GUY LARKIN QUITTE L'ASSEMBLÉE

15-07-06.13

CONSORTIUM GÉNIPUR ET 9451-1482 QUÉBEC INC

ATTENDU QUE la municipalité est mise en cause dans une instance impliquant 9451-1482 Québec Inc, demanderesse et Le Groupe Conseil Genipur Inc. et monsieur Pierre Turmel, défendeurs, dans le dossier 500-17-082051-148;

ATTENDU QUE la demanderesse et les défendeurs veulent participer à une conférence de règlement à l'amiable (CRA);

ATTENDU QUE la municipalité est aussi prête à y participer;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ**

ET RÉSOLU QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la municipalité accepte de participer à une conférence de règlement à l'amiable (CRA) dans le dossier 500-17-082051-148;

QUE le maire et la directrice générale et ses procureurs sont désignés pour participer à la conférence de règlement à l'amiable (CRA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS VERBAL
CANTON DE HATLEY

MONSIEUR GUY LARKIN RÉINTÈGRE L'ASSEMBLÉE

15-07-06.14

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201500436 à 201500632	374 079,80 \$
Salaires juin 2015	26 511,32 \$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

ET RÉSOLU QUE la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 7 juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-07-06.15

CORRESPONDANCE

MAMOT refus de la subvention pour le bâtiment multifonctionnel
MRC – harmonisation des règlements

15-07-06.16

DIVERS

Aucun point ajouté.

15-07-06.17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Liane Breton
Directrice générale